

Ce document, son champ d'application et ses politiques énoncées s'appliquent à KKO International "KKO" et aux entités du Groupe qu'il détient, notamment SOLEA et SHOKO et aux juridictions où il opère (France et Côte d'Ivoire).*

Le terme « Groupe » désigne un ensemble d'entreprises liées par la propriété ou le contrôle de sorte qu'il est soit tenu de préparer des états financiers consolidés à des fins d'information financière en vertu des principes comptables applicables, soit tenu de le faire si les participations dans l'une des entreprises étaient négociées sur une bourse de valeurs mobilières publique.

Politique de biodiversité



PREFACE

Comme d'autres entreprises du secteur du cacao, le cœur de métier de KKO est inextricablement lié au bon fonctionnement et à la santé des écosystèmes liés au cacao. Comme beaucoup de nos produits finaux sont "fabriqués en Côte d'Ivoire", les chaînes d'approvisionnement couvrent l'ensemble du pays et nos produits commencent généralement leur vie dans des fermes, des forêts, des champs et d'autres écosystèmes naturels.

Par exemple, nos produits Bean-To-Bar s'approvisionnent en cacao auprès de coopératives tierces qui, à leur tour, travaillent avec des agriculteurs. Par conséquent, toute dégradation causée par la culture du cacao aux écosystèmes locaux a un impact direct sur notre engagement en faveur du développement durable.

Alors que nous poursuivons nos efforts d'atténuation tout au long de la chaîne d'approvisionnement du cacao, il est de plus en plus essentiel de rester concentré sur l'action au niveau de la production des matières premières. Pour soutenir cette stratégie, nous travaillerons main dans la main avec les coopératives et leurs agriculteurs pour aider à enrayer la perte de biodiversité qui se produit "sur le terrain".

Nous établirons également des collaborations plus étroites avec les organismes de certification afin d'apporter le soutien total de la chaîne d'approvisionnement aux producteurs de matières premières.

Dans l'ensemble du secteur, nous devons examiner les fondements des modèles commerciaux du chocolat qui récompensent une production toujours plus importante, à un rythme de plus en plus intenable. Nous devons soutenir des actions audacieuses susceptibles de transformer notre industrie.

1. Politique

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est urgent d'agir pour enrayer la perte massive de biodiversité, qui est l'un des objectifs de développement durable des Nations unies que nous devons atteindre pour maintenir un monde viable et durable d'ici à 2030. C'est également l'objectif de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et de sa Conférence des parties (COP).

En reconnaissance de cet état de fait, la présente politique souligne l'engagement du Groupe KKO International "KKO" à prendre des mesures systématiques dans ses investissements, ses politiques et ses opérations quotidiennes en France et en Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, afin d'intégrer le défi de la préservation de la biodiversité.

L'objectif global de KKO est de mobiliser tous les atouts à sa disposition pour aligner les actions de l'entreprise sur le Cadre mondial pour la biodiversité pour la période post-2020, qui guidera les initiatives visant à protéger la vie à l'échelle internationale. En particulier, nous nous engageons à sensibiliser et établir des protocoles, tant agricoles qu'industriels, au sein de notre chaîne d'approvisionnement en cacao, nous permettant de mettre en place un plan de gestion des risques et des impacts sur la biodiversité.

2. Approche

Dans le cadre de notre politique de biodiversité, nous avons stipulé que nous évaluerons en permanence l'impact environnemental de nos activités commerciales et que nous nous efforcerons de préserver la biodiversité.

Nous reconnaissons que nos activités commerciales, telles que celles liées à l'exploitation de la plantation de cacao, ont un impact sur la biodiversité et nous encouragerons les actions visant à préserver la biodiversité.

Nos activités commerciales dépendent des services écosystémiques, qui sont générés par les liens entre divers êtres vivants. Nous visons à minimiser notre impact sur l'environnement en préservant la biodiversité à la fois par nos activités commerciales et par nos efforts dans d'autres domaines, tels que les protocoles de reforestation.

Les initiatives spécifiques à nos activités commerciales comprennent l'utilisation durable des ressources naturelles, telles que les ressources forestières et marines, et la prévention de tout impact environnemental sur les zones adjacentes à nos sites

d'exploitation. Dans le cadre de nos activités de contribution sociale, nous préservons la biodiversité grâce à des initiatives de reboisement à grande échelle.

3. Objectifs

Voici les approches stratégiques de l'action nécessaire pour atteindre nos objectifs :

1. Réduire la pression sur la biodiversité et promouvoir son utilisation durable ;
2. Renforcer et, si possible, élargir la portée des zones de conservation comprenant les plantations du groupe et les unités de transformation du chocolat.
3. Promouvoir la recherche scientifique et la diffusion d'informations sur la biodiversité dans les zones rurales ;
4. Renforcer l'éducation et la sensibilisation à la durabilité ;
5. Renforcer la mise en œuvre des accords internationaux sur la biodiversité ;
6. Renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion de la biodiversité ;
7. Mobiliser des fonds pour la conservation de la biodiversité ;
8. Restaurer la biodiversité dans les villes, villages et quartiers de la zone d'opération qui concerne le groupe ;
9. Soutenir les institutions liées à l'environnement ;
10. Soutenir l'élaboration d'une législation spécifique et sa mise en œuvre en harmonie avec les normes internationales et nationales.
11. Soutenir l'élaboration d'une législation spécifique et sa mise en œuvre en harmonie avec les accords internationaux et régionaux ;
12. Gérer, coordonner et contrôler les actions de conservation de la biodiversité.
13. Restaurer les forêts dégradées et les services écosystémiques.

4. Gouvernance et surveillance

Le comité de durabilité travaille sous l'égide du conseil d'administration pour planifier, formuler et fournir des propositions sur les politiques et

stratégies de base liées à la biodiversité. Le comité du développement durable est structuré de manière à ce que ses activités soient supervisées de manière appropriée par le conseil d'administration, et que les questions examinées par le comité du développement durable soient régulièrement discutées et rapportées au conseil d'administration.

Pour plus d'informations sur la composition du comité du développement durable, veuillez consulter le lien ci-dessous.

Dans les filiales ivoiriennes, maintenir une surveillance régulière des écosystèmes est assuré par le comité social et environnemental (CSE).

5. Préservation

L'entreprise évite d'abattre inutilement des arbres et les spécimens sont protégés, dans la mesure du possible. Les arbres matures font l'objet d'une attention particulière. L'entreprise met en œuvre des mesures d'atténuation lorsque des arbres doivent être abattus et s'engage à n'abattre des arbres que dans les circonstances suivantes :

- S'ils créent un danger pour les personnes.
- S'ils endommagent des services essentiels.
- S'ils poussent dans des zones inappropriées, à proximité de bâtiments ou de routes, etc.
- Lorsqu'ils doivent être déboisés en vue d'un nouveau développement et qu'il n'y a pas d'autre solution.

6. Initiatives

L'entreprise plante chaque année de nouveaux arbres sur ses sites. Les objectifs suivants sont considérés comme améliorant la biodiversité lors de la plantation d'arbres :

- Augmenter la connectivité des habitats
- Améliorer la qualité et la taille des habitats existants
- Créer une mosaïque d'habitats
- Sélectionner des espèces d'arbres indigènes de provenance locale
- Créer de nouveaux habitats

7. Gestion des risques

Dans la conduite de nos affaires, nous avons mis en place un système à l'échelle du groupe pour garantir que la plus grande attention est accordée à l'environnement et à la société dans les projets à tous les stades, y compris lors du lancement d'une nouvelle activité, au cours des opérations et même au cours de la phase de sortie.

Pour les projets d'investissement considérés comme présentant un risque élevé en matière de biodiversité (tels que l'exploitation des ressources souterraines et les projets de développement d'infrastructures), nous procédons à des évaluations des risques qui mettent particulièrement l'accent sur la biodiversité, puis nous mettons en œuvre des plans d'amélioration si nécessaire.

8. Structure de conservation et de suivi

Les forêts qui entourent les plantations de SOLEA ont une grande importance du point de vue de la biodiversité pour l'entreprise. Tous les efforts ont été entrepris pour s'assurer qu'il n'y a pas d'empiètement possible sur les zones qui ont été désignées comme forêts de conservation de la biodiversité.

Pour ce faire, les plantations sont construites sur des terres dont les titres de propriété ont été établis par le gouvernement ivoirien.

L'entreprise dispose d'une politique de l'arbre pour son équipe d'agronomes, qui s'applique à tous les arbres dans les limites de la plantation, sur tous les sites.

L'équipe de biodiversité de l'entreprise surveille constamment la situation afin de préserver la santé et la valeur de la biodiversité de tous les arbres sur ses terres. Toutes les interventions de gestion des arbres sont effectuées par des responsables internes de la biodiversité, formés et dévoués, selon des normes élevées qui surveillent les écosystèmes locaux (a) en désignant des "parcelles de préservation de la biodiversité" au sein de la plantation en fonction de la flore et de la faune existantes (b) en utilisant la conception des parcelles basée sur le GPS pour assurer la traçabilité et le suivi.

Au cours des opérations, si une espèce rare est découverte, en particulier une végétation rare, nous prenons des mesures telles que le marquage de la zone concernée et l'exclusion de cette zone de nos opérations. Nous

reconnaissons également que les activités agricoles peuvent avoir un impact environnemental sur une vaste zone autour de la forêt.

Par conséquent, lorsque nous effectuons des opérations dans la plantation, telles que la coupe de régénération, l'éclaircissement et l'établissement de routes, nous effectuons toujours une étude préalable du site couvrant des éléments tels que l'état du sol, la végétation de surface, l'état de la forêt et la situation de la zone environnante.

Nous révisons ensuite le plan opérationnel en fonction des résultats de cette étude et, si nécessaire, nous modifions ou annulons le plan.

L'entretien permanent des arbres est effectué pour les raisons suivantes :

- Améliorer la sécurité en enlevant les branches endommagées ou lourdes
- Éliminer les branches qui sont entrées en contact avec les bâtiments
- Améliorer la forme
- Maintenir la santé de l'arbre
- Améliorer les lignes de vue dans les coins ou les voies d'accès
- Améliorer la sécurité
- Dans la mesure du possible, le bois mort est autorisé à rester sur les arbres pour servir d'habitat aux insectes, s'il ne constitue pas un danger pour la santé et la sécurité.

9. Superficies plantées en cacaoyers

Les zones formellement plantées sont réservées aux cacaoyers. Lors de la plantation, il a été tenu compte de la création de divers assemblages d'espèces et de la structure de l'habitat afin de fournir une variété de micro-habitats et de répondre aux exigences du cycle de vie des insectes. Les espèces indigènes d'origine durable ont été considérées comme un élément clé de cette démarche.

Dans la mesure du possible, les plantations ont été conçues pour intégrer une gamme d'espèces afin de créer des écosystèmes solides et équilibrés. Lors de la récolte annuelle, les cabosses de cacao sont laissées sur le sol, car elles constituent une excellente matière organique pour les arbres, ainsi qu'une source de nourriture et un site d'hibernation pour une variété d'oiseaux et d'insectes.

10. Haie de teck

La gestion de la haie de teck consiste à encourager un assemblage structurellement diversifié et dense d'espèces non concurrentes destinées à protéger les cacaoyers contre les maladies et les incendies.

Un programme de taille est mis en œuvre sur une base rotative, afin d'encourager la diversité structurelle et d'offrir des possibilités de croissance optimales. Des opportunités sont également recherchées pour relier les haies de teck à d'autres parcelles de végétation en plantant des espèces indigènes, notamment Iroko, Kotibe, Fraké, pour n'en citer que quelques-unes.

La gestion des zones d'exclusion est envisagée à l'intérieur des haies. Dans ces zones, tout fauchage, abattage ou défrichage est strictement limité afin de créer une zone structurellement diversifiée et graduée où les engrais chimiques et les herbicides ne sont pas appliqués.

Tous les travaux d'entretien des haies sont soigneusement programmés, dans la mesure du possible, pour minimiser l'impact sur les oiseaux nicheurs et les autres espèces des haies.

11. Zone de conservation

Afin de maximiser la valeur de la biodiversité de la plantation, la compagnie a désigné de nombreuses zones de conservation dans les limites de la plantation.

Les principales caractéristiques écologiques sont la savane arborée avec des espèces indigènes qui ont été préservées pour augmenter la richesse biologique, diverses espèces d'arbres d'âges différents et des éléments de bois en décomposition. Les zones de conservation sont gérées par les équipes d'agronomie qui les séparent du reste de la plantation par des haies de teck.

La richesse des espèces est favorisée par le réensemencement de certaines zones. L'entreprise continuera à protéger, à gérer et à agrandir les zones de biodiversité.

12. Rivières, lacs, étangs et plans d'eau :

La rivière N'Zi, qui longe la plantation, constitue un habitat de qualité visuellement attrayant pour diverses plantes, des invertébrés d'eau douce,

des insectes, des amphibiens et des oiseaux. La rivière est une ressource importante pour la population environnante. Toutes les activités d'entretien des berges sont soigneusement programmées tout au long de l'année afin de minimiser l'impact sur les caractéristiques biologiques et d'accroître les bénéfices pour la biodiversité.

Pendant la saison sèche, la rivière est débarrassée de la végétation morte de manière à protéger les invertébrés et les amphibiens. D'autres activités se concentrent sur le maintien des niveaux d'eau et les plantes envahissantes environnantes sont taillées pour permettre un accès continu à l'équipe d'irrigation de l'entreprise, responsable de l'entretien et de la maintenance des pompes immergées et du système d'irrigation des berges.

13. Tas de compost et piles de bois

L'entreprise crée et gère des tas de compost pour fournir des engrais organiques aux cacaoyers et de la nourriture aux espèces qui ont besoin de bois mort, de champignons et d'abris. Il s'agit notamment d'insectes, d'invertébrés et de vers, potentiellement avec les espèces prioritaires locales.

Les tas de compost en décomposition abritent de nombreuses espèces de champignons, de bactéries et de lichens, et fournissent un habitat, de la nourriture et un abri à diverses espèces de vertébrés et d'invertébrés, notamment des vers, des escargots, des mille-pattes, des centipèdes, des araignées, des acariens et d'autres insectes.

Ceux-ci fournissent de la nourriture à de nombreuses populations de chauves-souris et d'oiseaux. Afin de maximiser les avantages offerts par les piles en décomposition, l'entreprise prévoit d'incorporer les piles de compost dans ses zones de conservation.

14. Participation à des initiatives

Nous encourageons et développons nos efforts en matière de biodiversité en participant à des initiatives. La participation à chaque initiative est décidée après confirmation de sa cohérence avec notre politique de base et nos initiatives en faveur de la biodiversité.

15. Nos fournisseurs

Nous continuons à renforcer nos systèmes de traçabilité et à mettre en place un système de surveillance, de vérification et d'établissement de rapports vérifié par une tierce partie afin d'évaluer et de divulguer régulièrement la conformité et les progrès réalisés dans le cadre de l'engagement.

- Intégrant ces engagements dans notre code de conduite des fournisseurs, nos principes de durabilité ou des documents équivalents disponibles au niveau de la marque, qui font partie du cadre contractuel de KKO avec les fournisseurs,
- En exigeant des fournisseurs qu'ils aient leurs propres politiques pour faire face à ces risques dans leurs chaînes d'approvisionnement. Cette démarche vise à soutenir les efforts cohérents et harmonisés visant à imposer des exigences en matière d'arrêt de la déforestation et de la conversion et à garantir l'intégrité des écosystèmes.
- Travailler avec nos fournisseurs pour traiter, prévenir, atténuer et, si nécessaire, remédier aux dommages environnementaux et sociaux qui violent cette politique. Il s'agit notamment de remédier, de restaurer et/ou de compenser les préjudices subis par le passé.
- Offrir aux fournisseurs directs et indirects des formations, une assistance technique et d'autres incitations pour favoriser le respect de la législation tout en améliorant les moyens de subsistance locaux.

16. Collaborer avec les gouvernements locaux

Il est essentiel de travailler en partenariat avec les organisations gouvernementales locales, de sensibiliser la population et de maintenir et d'améliorer les compétences en matière de biodiversité pour garantir une mise en œuvre efficace de ce programme. La mise en œuvre efficace de la présente stratégie et du plan d'action en faveur de la biodiversité qui lui est associé passe par le travail en partenariat avec les organisations gouvernementales locales, la sensibilisation, le maintien et l'amélioration des compétences en matière de biodiversité.

L'entreprise s'est engagée à travailler en partenariat avec les représentants des services agricoles locaux afin de bénéficier de leurs connaissances, de leur expérience et de leur soutien, tout en soutenant des objectifs plus larges en matière de biodiversité.

17. Communication

La KKO comprend que la communication est un aspect important d'une gestion efficace de la biodiversité. Des initiatives sont régulièrement identifiées sur la manière de communiquer sur la biodiversité. Le site web de l'entreprise, les comptes de médias sociaux (LinkedIn, Instagram, X) et les communiqués de presse ciblés sont des supports où les initiatives de l'entreprise en matière de biodiversité peuvent être affichées et où des commentaires peuvent être reçus.

Les zones de biodiversité sur le site sont destinées non seulement à la faune et à la flore, mais aussi à des fins éducatives. L'entreprise envisage d'encourager les étudiants des universités et des écoles locales à explorer l'environnement.

18. Formation

Par l'intermédiaire de ses comités CSE et CHSCT, SOLEA organise tout au long de l'année des ateliers qui couvrent différents thèmes de la biodiversité. Des membres clés des équipes d'agronomie et de gestion assistent à la formation sur la manière de gérer les actions de l'entreprise en faveur de la biodiversité. Les membres du comité identifient et développent régulièrement du matériel de formation et des événements pertinents.

19. Révision et rapports

Le Comité du développement durable, du CSE et du CHSCT est en place au sein du groupe pour superviser la mise en œuvre de la stratégie en matière de biodiversité et du plan d'action qui lui est associé.

Les comités se réunissent régulièrement (tous les mois en ce qui concerne le CSE et le CHSCT) et couvrent une variété de sujets concernant le plan d'action pour la biodiversité à chaque réunion. La stratégie en faveur de la biodiversité est suivie par le comité pour le développement durable.

L'entreprise rend régulièrement compte des progrès réalisés en matière de gestion et d'amélioration de la biodiversité sur ses sites opérationnels dans le cadre de son rapport périodique sur le développement durable présenté au conseil d'administration.